

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 22 MAI 1998

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 22 mai 1998*

Aujourd'hui, à dix heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 415 Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998

n<sup>o</sup> 418 Loi n<sup>o</sup> 3 sur les crédits, 1998-1999

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.